

GREC

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT ET ORAL

Jean YVONNEAU & David-Artur DAIX

Cette année, neuf candidats étaient inscrits en grec à l'écrit. Huit seulement ont composé. Sur ces huit copies, une était excellente, deux autres fort bonnes, deux moyennes et trois plutôt mauvaises (les notes se répartissent ainsi : 04, 05, 06, 11, 12, 14, 16, 18). Au final, deux hellénistes ont été admissibles et une admise. C'est un résultat brillant pour ceux et celles qui ont choisi d'étudier le grec.

ÉCRIT : VERSION GRECQUE

Le texte proposé cette année en version était tiré du *Philoctète* de Sophocle (v. 343-366). Néoptolème, envoyé aux côtés d'Ulysse pour ramener Philoctète à Troie, a accepté de servir les plans du fils de Laërte et invente, pour s'attirer la bienveillance de sa victime désignée, un différend qui l'aurait opposé aux Atrides à son arrivée sous les murs d'Ilium : venu enterrer son père qu'il n'a pas connu, il a découvert que les armes d'Achille, son illustre héritage, avaient été données à Ulysse ! Si cette histoire ne fait pas partie des légendes les plus connues, un chapeau assez long et détaillé en donnait les clefs, de façon à ce que les candidats puissent bien saisir le contexte dans lequel s'inscrivait cette scène. Restaient donc les difficultés propres à la version grecque.

D'abord, tout exercice de traduction constitue une épreuve de français. Outre des fautes d'orthographe et de syntaxe, encore trop nombreuses dans les copies, nous avons rencontré des tours qui, trop littéraux souvent, simple accumulation de mots trouvés dans le dictionnaire, perdaient tout sens. Il faut donc soigner l'expression française : parfois, ce n'est pas le grec qui n'est pas compris, mais le français qui se comprend mal. Reste que, si l'on ne tient pas compte des trois plus mauvaises copies, les autres candidats ont, dans l'ensemble, bien saisi le texte.

Assurément, certains tours présentaient des difficultés évidentes, mais une lecture attentive du *Bailly* donnait souvent la réponse. Ainsi, pour l'expression οὐ πολὺν | χρόνον μ' ἐπέσχον μή με ναυστολεῖν ταχύ, qui exprime l'empêchement, le dictionnaire la traduisait en faisant référence au texte. Explication d'autant plus utile que l'emploi fait ici des négations principale et explétive est ambigu : si le οὐ initial porte sur le verbe ἐπέσχον, on attendrait μή οὐ devant l'infinitif objet ναυστολεῖν ; de sorte qu'il faut ici ne prendre la négation οὐ qu'avec l'accusatif de durée (voire l'épithète seule) πολὺν χρόνον (ou bien considérer — mais c'est évidemment moins satisfaisant — que l'on assiste à une entorse poétique à la règle prosaïque). Fort heureusement, le *Bailly* traduit simplement par « empêcher quelqu'un de faire quelque chose ».

Insistons sur la nécessité de bien analyser les formes nominales et verbales. Au vers 351, ἴδοιμι, optatif aoriste de ὁράω-ῶ, « voir », et εἰδόμην, indicatif aoriste moyen de ὁράω-ῶ toujours (cet usage rare de la voix moyenne avec ce verbe était relevé dans le *Bailly*), ont été régulièrement pris pour des formes de οἶδα, « savoir ». Cette confusion est malheureusement très fréquente dans les copies. Au vers 357, le participe aoriste ἐκβάνα, qui portait sur l'accusatif μ(ε), a été souvent mal analysé et rapproché du sujet, l'armée, en dépit de la différence de cas. À la conclusion de cette phrase (v. 357-358), la cascade d'accusatifs (ὁμνύντες βλέπειν | τὸν οὐκέτ' ὄντα ζῶντ' Ἀχιλλεῖα πάλιν) a conduit certains candidats à mettre en place des regroupements plus ou moins malheureux, voire à omettre tout bonnement les mots qui les embarrassaient. Seules

deux copies se sont bien sorties d'affaire ici. Rappelons qu'une omission est une faute sérieuse, sanctionnée au même titre que les erreurs les plus graves commises sur les termes oubliés. Il n'est donc jamais bon de négliger de traduire certains mots : mieux vaut encore souvent prendre un risque et proposer une solution, fût-elle très littérale (une seule règle doit être observée : il faut que la phrase française conserve un sens).

En ce qui concerne la syntaxe, nous avons déjà dit un mot du tour avec négation explétive. Le texte présentait également plusieurs phrases au style indirect, comprenant des optatifs obliques. Heureusement, point n'était besoin de bien maîtriser les règles d'usage de ce mode pour saisir le texte : il suffisait de se laisser porter par le sens général, ce que les meilleurs candidats ont su faire.

Le jury ne peut que se féliciter des résultats à l'écrit. La poésie a la réputation d'effrayer les candidats plus que la prose, mais cette année Sophocle leur a plutôt réussi.

ORAL : EXPLICATION DE TEXTE

L'oral de grec concernait deux candidats cette année, qui ont expliqué un extrait de Platon (*Hippias majeur*) et un de Longus (*Daphnis et Chloé*), obtenant les notes de 08 et de 15. L'épreuve a vu la confirmation de certains défauts relevés à l'écrit : ainsi l'ignorance paralysante du verbe *οἶδα*, tant du point de vue de la morphologie que de la syntaxe ; ainsi encore, la tendance ubuesque à passer tout bonnement à la trappe un morceau de phrase que l'on n'a pas compris. La litanie à laquelle on s'attend se poursuit à propos des confusions criminelles : entre *ἔδωκα* (de *δίδωμι*) et *ἔδοξα* (de *δοκέω-ῶ*), entre comparatif et superlatif, entre *πότος* (la boisson) et *πόθος* (le désir, le regret). Que la mention d'un taureau amoureux, surtout quand un taon volette dans les parages, ne fasse pas immédiatement surgir la référence à Io, ennuie. Que les commentaires soient délivrés sans plan bien précis ni bien précisé, chagrine. Qu'un mot, dont le candidat ignorait le sens jusqu'à la reprise, se retrouve employé à bon escient par ledit candidat dans son commentaire, ravit. Qu'on se le dise.